

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

**Présents (30) :** Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

**Absents et représentés :** sans objet

**Absents et excusés (23) :** Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER, Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)

#### **Frédéric VASSE**

Bonjour à toutes et tous, bienvenue à cette réunion du Comité Syndical du pôle métropolitain Nantes- Saint-Nazaire. Si tout le monde entend, je veux bien voir une main levée, dans chacune des cinq salles, pour être certain que la visio fonctionne pour tout le monde. Je laisse donc la parole à David Samzun, qui doit nous entendre également de Saint-Nazaire. Merci, David.

#### **David SAMZUN**

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Tout le monde nous entend, c'est bon Je ne vois que des pouces levés, ce qui est agréable dans la période. Nous sommes à l'agglo nazairienne. Je suis accompagné de quelques collègues que vous voyez bien évidemment à l'écran. Nous sommes sur une séance très ordinaire de cinq délibérations. Vous me permettrez de présider cette séance, puisque Johanna Rolland est excusée et retenue ailleurs. Cette réunion devrait être assez courte. Ce comité syndical est retransmis en direct sur le site internet du Pôle métropolitain, nantessaintnazaire.fr.

Pour la désignation du secrétaire de séance, je propose Aziliz Gouez, qui doit être dans le coin (Frédéric Vasse confirme sa présence depuis le site de Nantes métropole) que je remercie d'être présente, qui nous rentre d'Ukraine (nous recevions dans mon bureau hier matin la directrice d'un hôpital ukrainien et néanmoins députée, avec mon collègue de Montoir).

Elle sera assistée des membres de l'équipe du Pôle métropolitain, présents sur les 5 lieux de la visioconférence : Frédéric Vasse à Nantes, Lise-Armelle Bergonzi ici, Alex Guillet à Grandchamp des Fontaines, Stéphanie Arnaud à Savenay et Bertrand Girard à Blain. Si on passe au compte-rendu du comité syndical du 27 février 2025, est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Il n'y a pas de vote contreaire ? Il n'y a pas d'abstention ? Unanimité.

Il nous faut informer sur les décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le comité syndical en vertu de l'article 2122.

#### **Lise-Armelle BERGONZI**

Sur les décisions prises depuis le dernier comité syndical, il y a eu signature de trois décisions. Une décision concernant l'approbation des conventions de partenariat et de regroupement de commandes avec les communautés de communes Erdre-et-Gesvres, Estuaire-et-Sillon, Pays-de-Blain Communauté, Nantes Métropole, pour l'expérimentation d'une première ligne de covoiturage à haut niveau de service, suite à l'étude qui avait été menée il y a quelques mois. Une deuxième décision concerne des conventions d'indemnisation pour les intervenants qui ont participé à la Rencontre des estuaires du 16 mai dernier. Et enfin, une dernière décision concerne un marché public à procédure adaptée pour l'organisation technique et la logistique de l'événement Rencontre des estuaires du 16 mai 2025.

#### **David SAMZUN**

Est-ce que cela appelle des commentaires, des remarques particulières ? Je n'en vois pas. Des avis contraires ? des abstentions ? Unanimité. Le compte de gestion, c'est toujours Lise-Armelle qui va nous faire un petit point.

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)

#### **Lise-Armelle BERGONZI**

Sur le compte de gestion, on va vous demander de l'approuver avant, effectivement, le vote du compte administratif, sachant qu'il est totalement concordant avec le compte administratif 2024. Je vous présenterai tous les chiffres dans la délibération suivante.

#### **David SAMZUN**

Ça s'appelle du pragmatisme. Vous m'arrêtez, bien évidemment, là-dessus, pas de questions ? pas de remarques ? pas d'avis contraire ? pas d'abstention ? Unanimité. Alors passons au compte administratif.

#### **Lise-Armelle BERGONZI**

On va prendre un petit peu plus de temps. Sur le compte administratif 2024, nous avons en recette de fonctionnement 1 289 195,81 € et en investissement, 370 163,43 €. En dépense de fonctionnement, 1 170 329,02 € et en dépense d'investissement, 316 718 € et quelques centimes.

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement, c'est donc 118 866,79 €. Et pour la section d'investissement, 53 445,24 €. Si on rajoute à cela les excédents 2023 de 85 759,09€ en fonctionnement et de 225 027,21€ en investissement, on arrive à un résultat d'excédent cumulé de 204 625,88 € en fonctionnement et de 278 472,45 € en investissement.

La réalité des chiffres, c'est que si on soustrait aux 204 625 € de fonctionnement, les 69 584€ de rattachement de charges à l'exercice, il y a en fait environ 135 000€ de crédits non consommés. En investissement, sur les 278 472 € d'excédent, vous avez 109 000 € de reste à réaliser et vous avez également 100 000 € qui ont été transférés à la section de fonctionnement en début d'année pour permettre la diminution des contributions aux EPCI.

En fait, vous avez donc 203 000€ d'excédents cumulés sur les deux sections, 134 000 € en fonctionnement, et 69 000 € en investissement.

Il faut se rappeler que l'excédent de clôture fin 2022 était de 500 000 €. On le consomme d'année en année pour réaliser le programme d'actions qui est adossé à la révision du SCOT et qui est, vous le savez, assez ambitieux. Cela a également permis de diminuer la contribution des EPCI. Donc, la réalité de l'excédent, c'est-à-dire les 203 000 €, doit être regardée au vu de tout ce qu'il reste à faire, sachant qu'on est à la veille de l'enquête publique, et des avis des personnes publiques associées. Nous ne sommes pas à l'abri de devoir programmer peut-être des études complémentaires. Cela permet cette marge de manœuvre.

#### **David SAMZUN**

Est-ce que ça appelle des remarques, des commentaires sur ce compte administratif 2024. Je peux mettre aux voix ? Le compte administratif, des avis contraires ? des abstentions ? Unanimité.

L'affectation des résultats ?

## Procès-verbal

### **Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)**

#### **Lise-Armelle BERGONZI**

L'affectation des résultats est la plus simple possible : l'excédent 2024 d'investissement est systématiquement reporté complètement en section d'investissement à hauteur de 278 472,45 €. Et il vous est proposé que le résultat de fonctionnement soit également reporté en totalité au compte 002 de la section de fonctionnement, soit 204 625,88 €.

#### **David SAMZUN**

Sur ce report en totalité, pas de prise de parole ? Je n'en vois pas ? des avis contraires ? des abstentions ? Unanimité. Abordons le budget supplémentaire 2025.

#### **Lise-Armelle BERGONZI**

Sur le budget supplémentaire 2025, nous avons des recettes supplémentaires, principalement grâce aux excédents que vous venez de voter et d'accepter, à hauteur de 204 625€ en fonctionnement et 289 849€ en investissement.

Et on peut aussi compter sur notre stratégie de subventions, puisque nous bénéficions de la première part de subvention de l'ADEME de 32 000€ sur l'étude sol et paysage au service de la planification. Et nous avons également l'inscription d'une subvention de 25 000€ de l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'appel à projet études expérimentales d'urbanisme favorables à la santé, sur un total de 40 000€ de subventions. On en parlera à la fin de cette séance.

Concernant les études, projets, expérimentations, il était déjà inscrit au budget primitif l'étude sol et paysage au service de la planification qui a été confiée au cabinet SCE, pour un montant total de 125 000€ et subventionnée à hauteur de 80 000€ par l'ADEME. Autre expérimentation, l'appel à projets pour encourager la mise en œuvre de l'approche santé globale, comme fil rouge du SCOT : le pôle métropolitain inscrit 120 000€ sur deux exercices, soit 60 000€ en 2025, auxquels on pourra ajouter 25 000€ de subvention de l'Agence régionale de santé, et 60 000€ en 2026, avec une aide supplémentaire 15 000 € de l'Agence régionale de santé.

Sont inscrits également en section d'investissement des dépenses liées à la construction d'une stratégie cyclable interterritoriale. C'était inscrit dans le programme d'actions 2022-2026. On n'y avait pas encore beaucoup travaillé, donc il est prévu des fonds à la fois en fonctionnement en ingénierie et en investissement pour des premiers investissements qui sont notés ici, entre guillemets « signalétiques et haltes » mais tout reste à faire sur ce dossier, car pour l'instant, l'ingénierie ne s'en est pas encore saisie.

Est également prévue sur ce budget supplémentaire une contribution financière du pôle métropolitain à la mise en place d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service, qui consistera à abonder de 25 000€ par an le groupement de commandes lié à la mise en place de cette ligne de covoiturage. C'est prévu pendant trois ans et une année supplémentaire de consolidation éventuelle, si tout se passe bien. C'est une expérimentation.

Ensuite, sont prévus également : une enveloppe assez conséquente cette année par rapport aux autres années, pour des frais liés à l'enquête publique et à la mise en pédagogie du SCOT, puisqu'on arrive en fin de procédure. Et une enveloppe également pour une réflexion opérationnelle sur les suites à donner à la Rencontre des estuaires, puisque Mme la Présidente nous a demandé de réfléchir afin de proposer des modalités de coopération entre territoires et acteurs, un « véhicule léger » selon les mots entendus lors de la Rencontre des estuaires, mais à la bonne échelle de l'estuaire de la Loire.

Le budget supplémentaire proposé est donc de 204 625,88€ en fonctionnement. Ajoutés au 1 199 570€ que vous avez votés au budget, cela représente un total pour la section de

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)

fonctionnement, de 1 404 195,88€. En investissement, le budget supplémentaire est de 289 849,45€. Si on ajoute le budget primitif voté de 429 724€, vous arrivez à un budget global 2025 d'investissements de 719 573,45€. Et c'est là-dessus que vous êtes appelés à voter.

#### **David SAMZUN**

Merci pour cette présentation concernant le budget supplémentaire, dont vous avez encore les chiffres sous les yeux. Est-ce que ça appelle des questions, des remarques, des demandes de précision ? J'ai Claude Aufort qui demande la parole.

#### **Claude AUFORT**

Oui, je vais en demander un peu plus sur la ligne de covoiturage. C'est pour faire quoi ? Est-ce que c'est une signalétique ? Est-ce que ce sont des arrêts particuliers ? Je n'ai pas bien suivi ça.

#### **Frédéric VASSE**

Je veux bien répondre, sauf si un élu participant au projet veut le faire.

#### **David SAMZUN**

Je t'en prie.

#### **Frédéric VASSE**

Pour préciser, nous n'avons pas de compétences mobilité directe au pôle métropolitain. Par contre, nous avons une compétence sur la coopération, l'animation, la communication, la mise en mouvement de nos expérimentations. Donc là, c'est vraiment cette expérimentation d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service. Il faut imaginer que c'est un investissement important, je le redis, pour les quatre intercommunalités engagées en termes d'investissement. Une ligne en Y a été définie et retenue comme première expérimentation qui va desservir Blain, Fay de Bretagne, la CCEG jusqu'à l'entrée de la métropole nantaise, mais également le Y vers l'entrée de Savenay et jusqu'à Saint-Herblain, etc. Cette ligne nécessite un gros investissement pour nos quatre intercommunalités. Et le pôle vient simplement abonder sur le volet animation/communication de l'expérimentation, et non pas sur le volet investissement. Cela a permis de proposer une clé d'arbitrage, on va dire, solidaire financièrement car on a croisé nos habituels critères de la démographie et de la richesse fiscale pour répartir les dépenses le plus justement possible. L'abondement du pôle métropolitain a permis à Pays de Blain Communauté, à Estuaire et Sillon, à Erdre et Gesvres et à Nantes Métropole de trouver un accord pour cette première expérimentation.

#### **David SAMZUN**

OK. Il y a une demande de prise de parole.

#### **Sylvain LEFEUVRE**

Oui, je veux bien compléter, puisque c'est à l'ordre du jour de notre bureau communautaire qui est à suivre. Comme ça, ça me permet aussi d'en parler avec mes collègues. Effectivement, c'est aussi suite au retrait de la Région sur cette expérimentation qu'on

## Procès-verbal

### **Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)**

travaille depuis un petit moment avec Nantes Métropole. On avait espéré répartir un tiers Région, un tiers Nantes Métropole et un tiers le reste des intercommunalités. Mais suite au retrait de la Région, Nantes Métropole a accepté de monter à 50 %. Et en plus de l'apport du pôle de 25 000€ par an pour tout ce qui concerne la communication, ce qu'a expliqué Frédéric, ça nous permet, nous, les intercommunalités, d'avancer quand même dans cette expérimentation. Et du coup, pour un démarrage espéré au 1er janvier 2026. L'investissement relève bien de chaque intercommunalité : les arrêts seront matérialisés sur chaque site concerné. En l'occurrence, pour nous, c'est un arrêt à Fay-de-Bretagne sur la ligne en Y qui part de Blain, qui fait Fay-de-Bretagne-, Le Temple et qui arrive à Saint-Herblain. Et ensuite, les participations en fonctionnement sont constituées des bonifications pour les places libres pour les automobilistes qui acceptent de rentrer dans cette offre, mais aussi pour récompenser les gens qui acceptent de monter dans cette ligne à haut niveau de service, qu'on espère mettre en place en début d'année prochaine. On remercie aussi le pôle de bien vouloir nous accompagner dans cette expérimentation.

#### **David SAMZUN**

Très bien. Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. On est d'accord sur cette libération qui porte le numéro 7, le budget supplémentaire 2025. Pas d'avis contraire ? Des abstentions, je n'en vois pas non plus. Unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Frédéric, qui va nous parler du lancement de l'appel à projet à études expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement.

#### **Frédéric VASSE**

Merci monsieur le président. La délibération n°8 est dans le droit fil d'une des actions du programme d'action que vous avez voté en même temps que l'arrêt du SCOT le 27 février dernier, qui stipulait à l'action 5.4, « appuyer des études d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement ».

La proposition était d'aller assez vite parce qu'on est assez mature sur la définition du cadrage de cette expérimentation, surtout qu'on a obtenu, et c'était la bonne nouvelle du jour, le soutien de l'ARS à hauteur de 40 000€ sur ce projet, ce qui, avec notre propre contribution de 120 000 €, nous permet une vraie capacité à accompagner financièrement les EPCI et les communes, impactante pour passer à l'acte.

L'idée est bien de mettre en mouvement le futur SCOT dans cette écriture favorable à la santé, sans attendre le prochain mandat, et de mettre le pied à l'étrier dans les projets existants. J'insiste beaucoup là-dessus. Ce ne sont pas des nouveaux projets en plus qui vont être demandés aux intercommunalités. Il s'agit de trouver, dans les projets existants prévus, comment cet angle favorable à la santé est le plus en amont possible, par anticipation, appréhendé. L'accompagnement, ce sera de l'aide financière, une ingénierie technique, de l'acculturation collective, mais aussi une valorisation des projets soutenus des EPCI.

La méthode qui est proposée est d'enclencher dès cette phase de conception dans vos projets une démarche de prise en compte des impacts sur la santé humaine et environnementale, de développement des facteurs de protection, de maximisation pour les habitants, de promotion de la santé. Donc, ça concerne quoi, très concrètement ? Ça concerne des études préalables ou pré-opérationnelles sur des objets d'aménagement, mais vraiment de diverses natures. D'ailleurs, on y tient assez : l'approche favorable à la santé dans l'aménagement, il ne faut pas la voir seulement sur la question de l'habitat. C'est bien sûr sur l'habitat, mais ça peut être aussi sur un parc d'activité économique, sur

## Procès-verbal

### Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)

l'espace public, sur un équipement, sur une planification à l'échelle locale. Bref, tout est ouvert dans cet appel à projet. Les principes que nous proposons, qu'on a sécurisés dans une convention, (vous l'avez reçue avec le dossier de convocation de ce jour), c'est donc un soutien financier portant sur le coût de l'expertise extérieure spécialisée qui sera mobilisée par les maîtres d'ouvrage que potentiellement vous pouvez être.

Cet appel à projet s'adresse d'abord aux intercommunalités, mais aussi aux communes, en partenariat avec les intercommunalités pour qu'elles gardent ce fil de la mise en œuvre du SCOT. Le soutien financier sera plafonné à 80 %, comprendra l'apport du pôle métropolitain plus celui de l'ARS sur chaque projet qui pourra être présenté.

On vous demande donc dans cette délibération d'approuver les deux documents en annexe, c'est-à-dire à convention de partenariat avec l'ARS, mais également le cahier des charges de l'appel à projet. On voudrait pouvoir adresser ça aux intercommunalités et donc, par déclinaison, animer ça au plus près des communes au courant du mois de juin avec un vrai délai de réponse pour qu'on ait le temps de maturer tout cela.

Ce que je veux ajouter pour conclure, comme à chaque fois dans les expérimentations, des élus pilotes viendront nous aider à arbitrer finalement les projets pour qu'ils soient évidemment les plus intéressants et impactants possibles. Ainsi nous vous proposons que Claude Aufort et Claire Tramier, membres de l'atelier des élus qui suivaient ce sujet-là, puissent être les garants politiques de cette expérimentation.

Enfin, sachez que Stéphanie Arnaud et Alex Guillet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, ont déjà entamé un tour de table technique des intercommunalités pour tester un petit peu l'atterrissement de l'appel à projet. Et on voit bien que déjà, ça n'a pas l'air si compliqué de trouver des projets qui seraient vraiment de beaux terrains de jeu, qui démontreraient notre capacité à mettre en œuvre immédiatement cette lecture favorable à la santé écrite dans le SCOT. Voilà. Merci.

#### **David SAMZUN**

Est-ce que ça appelle des prises de parole, des remarques ? Claude Aufort.

#### **Claude AUFORT**

Oui, pour dire qu'on a organisé avant-hier, avec le contrat local de santé intercommunal, une journée et demie sur les questions de la santé environnementale, avec une partie sur l'urbanisme, bien sûr. Ça a réagi très bien, il y avait du monde, c'était intéressant et on voit que ça donne des pistes de réflexion qui sont passionnantes.

#### **David SAMZUN**

Merci. Pas d'autres prises de parole ? Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas. Des abstentions non plus. Unanimité de cette délibération. On a épousé l'ordre du jour.

On se dit que c'était notre dernier comité syndical avant la trêve estivale qui s'annonce manifestement chaude. Et on se retrouve en octobre, le 14 à 9H00, pour notre prochain comité syndical, en mairie de Savenay.

L'Atelier des élus, lui, aura lieu le 3 juillet prochain, autour des enseignements de l'expérimentation « Désir d'habiter », sur des sujets, bien évidemment, de grande préoccupation pour l'ensemble de ce territoire. Y a-t-il des questions diverses, des interventions avant de boucler et d'éteindre cette visioconférence ? Je n'ai pas de mains levées. Je vous souhaite, au nom de Mme la présidente Johanna Rolland, excusée, et de moi-même, et des présidents de nos cinq intercommunalités, un très bel été 2025 et à bientôt. Merci à vous toutes et à vous tous. Merci à Frédéric et à l'ensemble de ses équipes qui nous accompagnent.

## Procès-verbal

### **Réunion du Comité syndical du 12 juin 2025 (visioconférence)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h

Procès-verbal approuvé lors du comité syndical du 18 décembre 2025 (absence de quorum lors du comité syndical du 14 juin 2025)

La secrétaire de séance  
Aziliz Gouez

La Présidente  
Johanna Rolland



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".